

Mairie de La Haye-Fouassière  
6, rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
☎ 02 40 54 80 23

LA HAYE  
FOUASSIÈRE

2025-366-EC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**DÉLÉGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL AU BÉNÉFICE D'UN**  
**FONCTIONNAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE**

Nous, Vincent MAGRÉ, Maire de LA HAYE-FOUASSIÈRE (Loire-Atlantique),

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

**ARRÊTE**

**Article 1** – Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et ma responsabilité, à : Madame Anne-Laure, Carmen, Marie VERDEAU, fonctionnaire titulaire de la commune pour l'ensemble des attributions dévolues à l'officier de l'état civil.

**Article 2** – La signature par Madame Anne-Laure, Carmen, Marie VERDEAU des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3** – Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LA HAYE-FOUASSIÈRE, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** – Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville de LA HAYE-FOUASSIÈRE et ampliation en sera adressée à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à La Haye-Fouassière, le 8 décembre 2025,

Le Maire  
Vincent MAGRÉ

